



Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux
et pour une utilisation responsable de l'énergie

RECOMMANDEE
Le Conseil d'Etat neuchâtelois
Par son Président
Monsieur le Conseiller d'Etat Ph. Gnaegi
Le Château
2000 Neuchâtel

Centrale à gaz de Cornaux : demande de permis de construire du Groupe-e / Etude d'impact

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame, Messieurs les Membres du Conseil d'Etat,

Le Comité des citoyens contre la centrale de Cornaux et pour une utilisation responsable de l'énergie a appris, comme le reste de la population neuchâteloise et, nous le supposons, votre propre autorité, que le Groupe-e a déposé une demande de permis de construire pour sa centrale à gaz de Cornaux ; demande accompagnée de l'Etude d'impact tant attendue.

Tant attendue, en effet, puisque ce document de plusieurs centaines de pages, jusqu'alors inédit, a servi de faire valoir à toutes les décisions contestables qui ont jalonné le progrès de ce projet jusqu'ici. Sans entrer dans le détail, nous citerons simplement les conclusions de la Commission ad hoc du Conseil d'Etat (que nous avons récusées), ainsi que le refus du Conseil d'Etat de se prononcer sur la question d'un danger sur la santé pour les habitants de l'Entre-deux-Lacs, question que nous avons soulevée dans une Pétition au Conseil d'Etat munie de 1479 signatures, et qui a été classée sans suite depuis lors.

Afin d'éviter que la gestion de la suite de ce projet par les autorités ne tourne à la mascarade, nous souhaitons dès aujourd'hui pouvoir consulter cette étude ; ***plus précisément, nous demandons à recevoir une copie complète de l'Etude d'impact dans un format électronique libre (comme le format PDF, par exemple).*** Nous ne pouvons imaginer que le Groupe-e, dans sa stratégie de désinformation, soit allé jusqu'à ne distribuer que quelques copies papier de ce très volumineux document, empêchant ainsi sciemment les citoyens et les organisations intéressés à le lire d'en prendre connaissance à leur aise. Mais si cela devait être le cas, nous rappellerions au Conseil d'Etat la primauté des intérêts des citoyens et citoyennes neuchâtelois, et de la tradition démocratique de notre

République, sur des intérêts étrangers à notre canton, pour l'encourager à exiger une version de ce document qui puisse être librement consultée et à la distribuer ensuite.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'assurance de notre parfaite considération.

Cressier, le 15 juin 2012

Pour le Comité C5

Le Président

Le Secrétaire

L. Suter

L. Cravero

Copies :

- par lettre : autorités communales des communes de l'Entre-deux-Lacs
- par courriel : membres du C5
- par les réseaux sociaux : à la population